

LA LETTRE S

#108 / Actualité du Siéml / Sept.-oct. 2026

ÉDITO

Avec son programme des « 100 territoires d'électrification », l'État entend accélérer la décarbonation des usages : mobilité, bâtiments, activités économiques et industrielles, avec notamment la sortie progressive du fioul et du gaz. En Maine-et-Loire, Cholet Agglomération fait partie des territoires retenus pour expérimenter cette démarche.

Le Siéml se tient pleinement aux côtés des collectivités pour accompagner cette dynamique. Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, mais aussi acteur de la planification énergétique, de la mobilité électrique, de la chaleur renouvelable et de l'efficacité énergétique, il dispose d'une vision transversale indispensable pour éclairer les choix locaux.

Car électrifier ne signifie pas simplement substituer des électrons aux énergies fossiles. Cette transformation doit être anticipée : capacité et adaptation des réseaux, maîtrise des pointes de production ou de consommation, efficacité et sobriété, développement des productions renouvelables locales, mais aussi articulation avec la chaleur renouvelable, le biogaz et les autres solutions pertinentes.

L'enjeu est donc moins celui d'une électrification « à marche forcée » que celui d'une électrification intelligente, planifiée et territorialisée. C'est dans cet esprit que le Siéml accompagnera Cholet Agglomération et, plus largement, toutes les collectivités de Maine-et-Loire engagées dans la décarbonation de leurs usages.

Jean-Luc DAVY
Président du Siéml

ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE RURALITÉ EN JANVIER 2027

MAITRISE D'OUVRAGE ET AIDES À L'ÉLECTRIFICATION RURALE

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), le Siéml organise le service public de l'électricité et a confié la gestion du réseau à Enedis via un contrat de concession. Ce dernier répartit la maîtrise d'ouvrage des travaux entre l'AODE et le concessionnaire selon la catégorie de travaux (renforcements, extensions, effacements, sécurisations) et selon la typologie de communes (communes rurales, urbaines ou de type C). L'évolution des critères de ruralité et la requalification de certaines communes a donc une incidence sur l'organisation de la maitrise d'ouvrage et sur les modalités d'intervention du Syndicat et d'Enedis.

Du critère démographique au critère de densité

À l'occasion de chaque élection municipale, l'État actualise, par décret, les critères d'éligibilité qui déterminent les communes où les travaux d'électrification, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'une AODE, pourront bénéficier des aides du Facé (cf. ci-contre). Son dernier décret n° 2026-159 du 4 mars 2026 fait évoluer ces critères : il ne tient plus compte des communes déléguées au sein des communes nouvelles et substitue aux traditionnels critères démographiques des critères de densité. Cette nouvelle méthode de l'INSEE prend mieux en compte les réalités démographiques et les dynamiques d'urbanisation récentes, et s'adapte mieux aux communes nouvelles. Certaines communes verront donc leur classement révisé.

Vers une nouvelle carte de la ruralité partagée

La nouvelle liste des communes rurales du département sera fixée par arrêté préfectoral d'ici la fin de l'année, pour une application au 1er janvier 2027. En amont, l'évolution des critères de ruralité sera présentée aux communes lors des réunions territoriales qui débutent le 3 novembre (agenda au verso). Lorsque l'arrêté sera promulgué, le Siéml se tiendra à la disposition des communes concernées pour une information personnalisée, afin d'analyser leur situation, mesurer les incidences sur leurs projets en cours ou à venir et préciser les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement.

LE FACÉ

- **Le Facé (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurales) est un outil de péréquation nationale créé pour réduire les écarts de coûts d'électrification entre les territoires.**
- **Son principe : l'électrification des zones peu denses, notamment rurales, coûte plus cher que celle des zones urbaines. Le Facé compense ce surcoût en versant des aides aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) qui financent des travaux d'électrification sur leurs réseaux publics de distribution.**
- **Ces aides peuvent bénéficier partiellement aux opérations de renforcement, d'extension, de sécurisation et d'effacement des réseaux en milieu rural.**
- **La répartition des subventions tient compte de la ruralité des communes : c'est pourquoi le décret n° 2026-159 en date du 4 mars 2026, en actualisant les critères de ruralité, modifie le périmètre des travaux éligibles à compter de 2027.**

CHALEUR RENOUVELABLE CLÉ EN MAIN
PLUS DE 30 BÂTIMENTS CHAUFFÉS CET HIVER

Réuni le 13 octobre, le comité syndical a acté le transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » par la commune de Bécon-les-Granits, pour repenser le chauffage de sa salle culturelle, la géothermie ayant été retenue comme source d'énergie. Depuis 2022 et la mise en service de la première chaufferie bois réalisée dans le cadre de cette compétence, 17 communes bénéficient de l'accompagnement clé en main du syndicat, de l'étude jusqu'à l'exploitation. Cet hiver, 24 installations chaufferont une trentaine de bâtiments publics (écoles, mairies…). Pour les installations de géothermie, trois projets à l'étude seront opérationnels pour la saison de chauffe 2027-2028. Côté réseaux de chaleur — et la compétence associée — sept bâtiments seront chauffés par deux réseaux de chaleur en service à Saint-Georges-sur-Loire et à Montfaucon-Montigné, commune déléguée de Sèvremoine.

➜ Pour en savoir plus, inscription au webinaire du jeudi 5 novembre sur www.sieml.fr/les-rendez-vous

VISITE DU REBOURS DE LOUDUN
DES ACTEURS UNIS POUR LE BIOMÉTHANE

Le Siéml était présent le 30 septembre à Loudun aux côtés d'acteurs de la chaîne du biométhane en Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire. La matinée a réuni producteurs, collectivités, syndicats d'énergie et gestionnaires de réseaux autour d'un objectif : produire localement une énergie renouvelable, favoriser sa consommation au plus près des besoins et permettre aux territoires voisins de bénéficier des surplus de production. Sur le périmètre concerné, 16 sites de production de biométhane sont en service, pour une production annuelle de 360 GWh. Leur raccordement au réseau s'appuie sur environ 140 km de canalisations. En cas de surplus de production par rapport à la consommation locale, quatre rebours de transport opérés par NaTran (Loudun, Bressuire, Trémentines et Pouzauges) permettent d'acheminer automatiquement le gaz excédentaire vers le réseau de transport.

RETOUR SUR



Salon Territoire d'Anjou. Le Siéml était présent pour rencontrer les nouveaux élus et participer à l'atelier « Territoires durables et connectés » pour présenter ROC 49, son réseau d'objets connectés reposant sur la technologie LoRaWan.



Les RV Siéml à Écouflant. La visite du complexe sportif a permis aux élus de découvrir concrètement l'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti public (diagnostic, aides financières, conseils) mis en œuvre par le Siéml pour ce projet.

AGENDA

RÉUNIONS TERRITORIALES ÉVÉNEMENTS

MAR. 3 NOV.	Réunion territoriale Anjou Loir et Sarthe
MER. 4 NOV.	Réunion territoriale Anjou Bleu
JEU. 5 NOV.	Les RV Siéml › Webinaire Les enjeux, le fonctionnement du fonds chaleur
MAR. 10 NOV.	Réunion territoriale Baugeois Vallée
JEU. 12 NOV.	Réunion territoriale Choletais
MAR. 17 NOV.	Réunion territoriale Loire Layon Aubance
MER. 18 NOV.	Les RV Siéml › Atelier Réseaux de chaleur : un levier pour la transition énergétique locale
MER. 18 NOV.	Inauguration du réseau de chaleur de Saint-Georges-sur-Loire
LUN. 30 NOV.	Réunion territoriale Saumur Val de Loire

➜ Agenda 2026 : www.sieml.fr/agenda

BILAN DU FORUM DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE
UNE 10e ÉDITION ÉLECTRISANTE !



Le Siéml a tenu le 25 septembre, à Terra Botanica, son traditionnel Forum départemental de l'énergie. Pour cette 10e édition — la première de la mandature — près de 300 élus, agents de collectivités et partenaires ont répondu présent autour d'une question volontairement provocatrice : « Électrification, à quand le grand soir ? » La conférence d'ouverture a notamment été introduite par **Didier Rebischung, membre de la Commission de régulation de l'énergie**. Il a exposé les enjeux de l'électrification, à savoir un contexte géopolitique tendu, un second choc de prix du gaz en quatre ans (+ 120 € estimés sur la facture moyenne des ménages en 2026), mais aussi des atouts français majeurs : électricité bas carbone, réseaux performants, interconnexions européennes, prix 50 % inférieurs à l'Allemagne. Il a souligné que 60 % de l'énergie consommée en France reste fossile et que le taux d'électrification stagne depuis vingt ans, concluant que décarboner les usages et réduire la dépendance aux hydrocarbures font désormais de l'écologie et de l'économie « un même combat ». Une introduction qui a lancé les débats au sein de deux tables rondes « La décarbonation via l'électrification, vraiment ? » et « Les réseaux électriques, sous tension ? ». Les échanges entre experts nationaux et régionaux ont dessiné une vision partagée d'une électrification à la fois planifiée, territorialisée et équilibrée. En fin de matinée, les équipes du Siéml ont animé quatre ateliers, afin de présenter les fondamentaux du syndicat, rappeler ses missions et favoriser les échanges.

➜ Diaporama : https://app.imagina.com/fde49
➜ Photos : https://www.flickr.com/photos/143751921@N02/albums/

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

122 rue du château d'Orgemont, Angers
Courrier : 9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon
Écouflant CS 60145 - 49001 Angers cedex 01
02 41 20 75 20 / www.sieml.fr

territoire d'énergie
LUCIE 26000

Directeur de publication › Jean-Luc Davy
Rédaction › Emmanuel Charil, Katell Boivin
Conception graphique › Manuela Huot-Tertrin
Photos › Siéml
Pour toute question, contactez le 06 09 54 68 14 ou par mail : communication@sieml.fr